

# TURQUIE



## Présence prévue du HCR en 2014

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>7</b>
<b>Total personnel</b>	<b>284</b>
Effectif international	25
Effectif national	162
JEA	2
Volontaires des Nations Unies	45
Autres	50

## Aperçu

### Environnement opérationnel

- En avril 2013, la Turquie a promulgué sa loi sur les étrangers et la protection internationale. Tout en maintenant sa limitation géographique à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la loi fournit un cadre global pour la protection et l'assistance de tous les demandeurs d'asile et réfugiés, quel que soit leur pays d'origine, en conformité avec les normes internationales. La Direction générale pour la gestion des migrations nouvellement créée sera complètement fonctionnelle d'ici à avril 2014.

- En 2014, le HCR continuera de coopérer avec les autorités nationales pour veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile en Turquie aient accès aux procédures d'asile et aux services, et pour identifier des solutions durables.

- Depuis le début de la crise en République arabe syrienne (Syrie) en 2011, plus de 500 000 Syriens ont cherché protection en Turquie, d'après les estimations du Gouvernement. Le régime de protection temporaire établi

par le Gouvernement en octobre 2011 sera probablement reconduit tout au long de 2014, compte tenu des besoins actuels de protection des réfugiés syriens. Il existe actuellement 21 camps dans dix provinces où sont accueillis plus de 201 000 réfugiés syriens. D'autre part, de 300 000 à 400 000 Syriens résident dans des villes turques, principalement dans les provinces d'Hatay, de Gaziantep et de Sanliurfa. D'ici à la fin 2013, on estime qu'un million de Syriens seront arrivés en Turquie, soit environ 300 000 dans des camps et 700 000 en dehors. Cela exercera de nouvelles pressions sur la Turquie et la communauté internationale dans leurs efforts pour aider les personnes dans les camps, ainsi que pour enregistrer les réfugiés qui résident en dehors des camps et garantir leur accès aux services essentiels.

- Le HCR a distribué des articles de secours essentiels pour aider le Gouvernement turc à répondre aux besoins des réfugiés syriens. Il continuera d'épauler les autorités turques avec une assistance matérielle et technique pour gérer l'augmentation des arrivées et le nombre croissant

de réfugiés qui vivent hors des camps, de même que pour améliorer l'enregistrement des réfugiés, afin de veiller à ce que les personnes ayant des besoins spéciaux soient rapidement identifiées et dirigées vers les services étatiques compétents.

- Au cours des 24 derniers mois, la Turquie a aussi connu une hausse sans précédent des demandes d'asile d'autres nationalités. Le nombre de demandeurs

d'asile et réfugiés non syriens a dépassé les 50 000 personnes, ce qui alourdit encore la charge placée sur l'environnement de protection du pays. Le HCR continue de soutenir les mesures de protection pour cette population non syrienne relevant de sa compétence avec l'accueil, l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié, des solutions durables et des activités d'assistance.

- La réponse d'urgence des autorités à l'afflux de Syriens a été exemplaire. En 2014-2015, on prévoit que l'hospitalité et le soutien prodigué aux réfugiés syriens et non syriens accueillis en Turquie demeureront importants, notamment l'accès aux services de santé, aux consultations psychosociales, à l'éducation et à la protection physique et juridique.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2014, le programme du HCR en Turquie sera principalement axé sur le grand nombre de réfugiés syriens, dont la plupart ont fui le conflit intense dans les provinces frontalières septentrionales de la Syrie. Les non-Syriens relevant de la compétence du HCR comprennent des demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, d'Iraq (notamment ceux qui fuient depuis la Syrie) et de Somalie. Pour 2014, le HCR prévoit une augmentation des arrivées d'Iraniens, d'Iraqiens et d'Afghans en Turquie, ce qui pourrait porter à plus de 73 000 le nombre des personnes relevant de sa compétence, Syriens non compris.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
<b>Réfugiés</b>	Afghanistan	4 520	4 520	4 200	4 200	3 830	3 830
	Iraq	14 350	14 350	23 600	23 600	28 650	28 650
	République arabe syrienne	1 000 000	1 000 000	1 300 000	1 300 000	1 600 000	1 600 000
	Pays divers	7 350	7 180	8 850	8 850	10 770	10 770
<b>Demandeurs d'asile</b>	Afghanistan	7 970	7 970	10 460	10 460	12 350	12 350
	République islamique d'Iran	5 880	5 880	9 040	9 040	14 170	14 170
	Iraq	9 600	9 600	11 470	11 470	17 370	17 370
	Pays divers	4 020	4 020	5 770	5 770	8 790	8 790
<b>Total</b>		<b>1 053 690</b>	<b>1 053 520</b>	<b>1 373 390</b>	<b>1 373 390</b>	<b>1 695 930</b>	<b>1 695 930</b>

## | Réponse |

### Besoins et stratégies

En 2014, le HCR continuera de prodiguer une assistance matérielle et technique pour aider les autorités turques à faire face aux arrivées de Syriens et au nombre croissant de réfugiés syriens vivant hors des camps dans les domaines essentiels de la protection, notamment : l'enregistrement et l'octroi de documents d'identité, la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste ; la protection de l'enfant ; la gestion des camps et le maintien du caractère civil de l'asile. Toutefois, à moins qu'il dispose d'un financement suffisant pour les programmes de 2014, le HCR ne sera probablement pas en mesure de répondre totalement à ces besoins d'assistance et de soutien (voir exemples dans le tableau ci-dessous).

L'augmentation sans précédent du nombre de demandes d'asile depuis 2012 s'ajoute aux besoins accrus des non-Syriens relevant de la compétence du HCR. Pour cette population,

l'Organisation a pour principaux objectifs d'interagir avec l'organisme responsable de l'asile récemment créé et le nouveau régime national, de façon à assurer une transition harmonieuse en 2014-2015 et surveiller de près la mise en œuvre de la loi sur les étrangers et la protection internationale ; collaborer avec le Gouvernement et ses partenaires pour répondre à la hausse du nombre d'arrivées d'individus en quête de protection et veiller à ce que des mécanismes de protection appropriés soient en place pour toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ; aider le Gouvernement à prêter des services uniformes et de manière cohérente dans tout le pays par des missions conjointes et des évaluations ; et s'assurer que l'accent continue d'être mis sur les demandeurs d'asile et les réfugiés les plus vulnérables, tout particulièrement les mineurs non accompagnés, les victimes de la violence sexuelle et sexiste, les femmes à risque, les victimes de la torture et les personnes qui ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
<b>État de santé de la population amélioré</b>			
Pour renforcer la capacité des centres de santé dans plusieurs villes, le HCR fournira un soutien matériel et aux infrastructures conjointement avec l'OMS, le FNUAP, l'OIM et le Ministère de la santé.			
<b>Nombre de centres équipés/construits ou remis en état</b>	Réfugiés syriens	20	20
<b>La population dispose de suffisamment d'articles ménagers de base</b>			
Le HCR prévoit de doter 26 400 familles d'équipements de cuisine, 90 000 individus de couverture et 18 000 familles d'ustensiles de cuisine.			
<b>Nombre de ménages ayant reçu des articles de secours essentiels</b>	Réfugiés syriens	105 300	105 300
<b>Abris et infrastructure construits, améliorés et entretenus</b>			
Le Haut Commissariat a identifié les besoins en tentes de près de 40 000 individus.			
<b>Nombre d'abris d'urgence fournis</b>	Réfugiés syriens	18 000	18 000
<b>La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation</b>			
Le HCR fournira un soutien éducatif en espèces aux enfants demandeurs d'asile et réfugiés dans les zones urbaines pour promouvoir la scolarisation dans l'enseignement primaire.			
<b>Nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire</b>	Demandeurs d'asile et réfugiés non syriens	6 512	Domaine prioritaire
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
<b>Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue</b>			
Le Gouvernement supervise l'enregistrement et a demandé l'assistance technique du HCR. En ce qui concerne les non-Syriens, le HCR continuera d'entreprendre des missions d'enregistrement de proximité, et il engagera des prestataires de services partenaires pour veiller à ce que toutes les personnes en quête d'asile puissent être enregistrées dans un délai raisonnable.			
<b>Nombre de fonctionnaires formés</b>	Réfugiés syriens	1 000	1 000
<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées individuellement avec un ensemble minimal de données requis</b>	Demandeurs d'asile et réfugiés non syriens	30 000	10 000

### Conditions d'accueil améliorées

Le HCR et ses partenaires d'exécution continueront de préconiser des améliorations des conditions d'accueil et de l'assistance pour les demandeurs d'asile et les réfugiés vulnérables et il soutiendra le Gouvernement dans ces activités, notamment en remettant en état les équipements de transit, en renforçant les capacités et en identifiant les plus vulnérables.

<b>Nombre d'individus soutenus</b>	Réfugiés syriens	<b>195 000</b>	<b>195 000</b>
	Demandeurs d'asile et réfugiés syriens et non syriens	<b>6 600</b>	<b>4 650</b>

### Accès élargi aux procédures de détermination du statut et qualité relevée

Le HCR a défini des procédures de détermination du statut de réfugié qui sont progressivement transférées au Ministère de l'intérieur par le biais de la nouvelle Direction générale pour la gestion des migrations.

<b>Les procédures de détermination du statut du HCR sont mises en œuvre (oui/non)</b>	Demandeurs d'asile et réfugiés non syriens	<b>Oui</b>	<b>Aucun écart</b>
---	--	------------	--------------------

### Législation et politiques définies ou renforcées

Le HCR prodiguera une assistance technique et juridique aux autorités nationales en préparation de l'introduction d'une législation secondaire, qui est capitale pour interpréter et appliquer la législation primaire.

<b>Nombre d'événements, d'ateliers et de séminaires organisés</b>	Demandeurs d'asile et réfugiés syriens et non syriens	<b>20</b>	<b>5</b>
---	---	-----------	----------

### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

#### Protection de l'enfance renforcée

Le HCR garantira la mise en œuvre de la détermination de l'intérêt supérieur de tous les enfants non accompagnés immédiatement après leur enregistrement.

<b>Nombre d'interventions de plaidoyer réalisées pour faciliter l'accès aux services sociaux nationaux et de protection de l'enfance</b>	Réfugiés syriens	<b>100</b>	<b>Domaine prioritaire</b>
--	------------------	------------	----------------------------

<b>Nombre d'évaluations de l'intérêt supérieur réalisées</b>	Demandeurs d'asile et réfugiés non syriens	<b>9 060</b>	<b>Domaine prioritaire</b>
--	--	--------------	----------------------------

#### Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse relevée

Les victimes de la violence sexuelle et sexiste sont prioritaires dans les procédures d'enregistrement, de détermination du statut de réfugié et de réinstallation.

<b>Nombre de victimes de la violence sexuelle et sexiste bénéficiant d'un soutien</b>	Demandeurs d'asile et réfugiés non syriens	<b>200</b>	<b>Domaine prioritaire</b>
---	--	------------	----------------------------

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### ONG :

Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Fondation pour le développement des ressources humaines, Société turque du Croissant-Rouge

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Agence de gestion des situations d'urgence et des catastrophes, Agence turque pour la coopération et le développement, Bureau de l'Ombudsman, Commandement général de la gendarmerie, Commandement général des garde-côtes, Direction générale de la sécurité, Direction générale pour la gestion des migrations, Institution nationale pour les droits de l'homme, ministère de l'Intérieur, ministère de la Famille et des Politiques sociales, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères, Présidence des affaires religieuses, Secrétariat général des affaires de l'Union européenne

#### ONG :

Amnesty International, Ankara Refugee Lunch Support Group, Assemblée des citoyens d'Helsinki, Association des droits de l'homme et de solidarité pour l'éducation en Turquie, Association des droits de l'homme, Association pour la solidarité avec les réfugiés (*Multeci-Der*), Associations des avocats, Caritas - Caritas Internationalis, Comité international de secours, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Bleu international, Fondation pour les droits de l'homme, les libertés et les secours humanitaires, Fondation turque des droits de l'homme, International Medical Corps, International Middle East Peace Research Center, KADER – JRS : Association de solidarité assyrienne-chaldéenne – Services jésuites pour les réfugiés, KAMER – Centre pour les femmes, KAOS Gay and Lesbian Cultural Research and Solidarity Association, Kimse Yok Mu, MOZAIK - Mozaik Human Resources Development, Organisation des droits de l'homme et de solidarité avec les opprimés (*Mazlumder*), Relief International, Support to Life (*Hayata Destek*)

#### Autres :

OIM

## Coordination

En 2014-2015, le HCR maintiendra son étroite coopération avec les ministères et les organismes étatiques compétents. Il continuera d'aider le Gouvernement à appliquer le régime de protection temporaire pour les réfugiés syriens. Le Haut Commissariat s'efforcera de recruter des ONG spécialisées pour garantir des mécanismes d'assistance consolidés pour les populations vivant hors des camps.

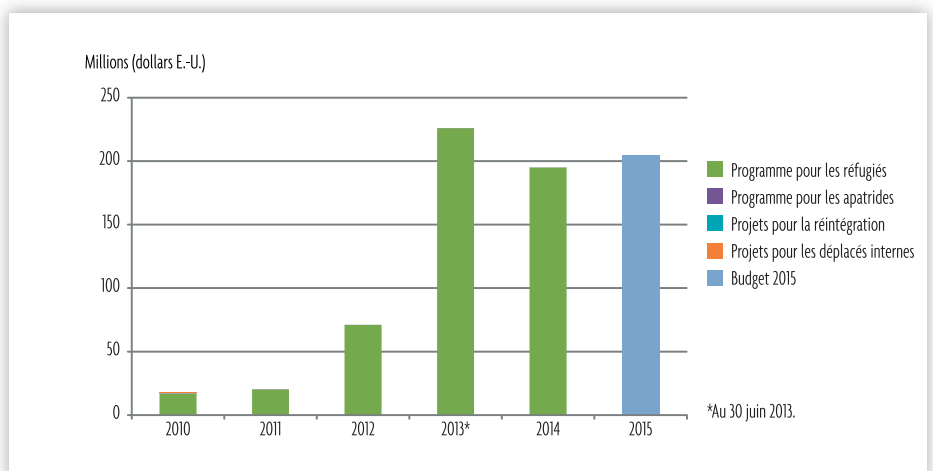
Le HCR continuera de coordonner toutes les interventions des institutions des Nations Unies destinées à soutenir et compléter les activités du pays hôte dans le cadre de la réponse à la situation d'urgence syrienne. Il reconduira également sa collaboration avec l'OIM, précisément sur la réinstallation et le rapatriement librement consenti.

L'Organisation poursuivra le travail avec ses partenaires pour mettre en œuvre les activités de protection et plaidera pour l'autosuffisance des demandeurs d'asile dans les sites urbains. Afin de garantir une harmonisation des politiques d'accueil dans le pays, le HCR intensifiera également ses efforts pour renforcer et élargir ses partenariats.

## | Informations financières |

Ces quatre dernières années, les besoins financiers de l'opération du HCR en Turquie ont augmenté de manière spectaculaire, passant de 17,7 millions de dollars E.-U. en 2010 à un budget 2013 révisé de 226,1 millions de dollars E.-U., principalement en raison de l'afflux de réfugiés depuis l'Iraq et la Syrie. Le budget global pour la Turquie en 2014 est fixé à 195 millions de dollars E.-U. La majorité de ces ressources (164,1 millions de dollars E.-U.) est allouée à l'intervention d'urgence pour les réfugiés syriens. Les besoins financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles pour 2014, en utilisant les informations disponibles à la mi-2013. Compte tenu de l'évolution de la situation en Syrie, les éventuels besoins supplémentaires seront présentés dans le Plan d'action régional pour les réfugiés syriens, la situation étant examinée de nouveau courant 2014.

### Budget pour la Turquie | 2010–2015



## Budget 2014 pour la Turquie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>Budget 2013 révisé (30 juin 2013)</b>	<b>225 885 010</b>	<b>173 391</b>	<b>226 058 401</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Instruments régionaux et internationaux	0	44 000	<b>44 000</b>
Droit et politique générale	772 807	0	<b>772 807</b>
Institutions administratives et pratiques	560 518	0	<b>560 518</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	697 151	0	<b>697 151</b>
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	1 581 654	0	<b>1 581 654</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	1 913 795	0	<b>1 913 795</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 525 925</b>	<b>44 000</b>	<b>5 569 925</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
Conditions d'accueil	18 052 834	0	<b>18 052 834</b>
Enregistrement et établissement de profils	16 599 594	0	<b>16 599 594</b>
Procédures de détermination du statut	1 361 428	0	<b>1 361 428</b>
Regroupement familial	561 273	0	<b>561 273</b>
<b>Sous-total</b>	<b>36 575 128</b>	<b>0</b>	<b>36 575 128</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 992 690	0	<b>1 992 690</b>
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	773 056	0	<b>773 056</b>
Protection des enfants	2 065 427	0	<b>2 065 427</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 831 173</b>	<b>0</b>	<b>4 831 173</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
Santé	18 186 273	0	<b>18 186 273</b>
Abris et infrastructure	16 283 678	0	<b>16 283 678</b>
Articles ménagers de base	75 786 818	0	<b>75 786 818</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	8 948 581	0	<b>8 948 581</b>
Éducation	14 460 767	0	<b>14 460 767</b>
<b>Sous-total</b>	<b>133 666 117</b>	<b>0</b>	<b>133 666 117</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	849 238	0	<b>849 238</b>
<b>Sous-total</b>	<b>849 238</b>	<b>0</b>	<b>849 238</b>
<b>Solutions durables</b>			
Stratégie de solutions globales	253 036	0	<b>253 036</b>
Retour volontaire	2 667 309	0	<b>2 667 309</b>
Réintégration	334 000	0	<b>334 000</b>
Réinstallation	1 373 181	0	<b>1 373 181</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 627 526</b>	<b>0</b>	<b>4 627 526</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>			
Coordination et partenariats	1 727 644	0	<b>1 727 644</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	1 299 114	0	<b>1 299 114</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 026 758</b>	<b>0</b>	<b>3 026 758</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	3 775 951	0	<b>3 775 951</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	2 084 690	0	<b>2 084 690</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 860 641</b>	<b>0</b>	<b>5 860 641</b>
<b>Total du budget 2014</b>	<b>194 962 505</b>	<b>44 000</b>	<b>195 006 505</b>